

DÉPARTEMENT  
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
ET CANTON  
DE RETHEL

COMMUNE  
DE  
COUCY

## Séance du 26 mars 2021

**Présidence:** David POTIER, Maire

**Présents :** Brigitte GENEVOIS, Geneviève BERNARDINI, Denis FOSSIER, Michel DELSUC, Vincent BONNEVIE, Daniel VERGNEAUX, Joël DEMART, Emmanuel PONCELET, Béatrice LARDENOIS, Brigitte THOIN, Bruno DEMISSY, Fabien RAELE, Ingrid DETHIERE, Francine CONNOT

**Secrétaire de séance :** Vincent BONNEVIE

La séance débute à 18H30

La séance débute par l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.  
L'ordre du jour est modifié, un point est ajouté :

- Validation du choix de la filière d'assainissement

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET COMMUNAL**

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie 2020. Les principaux postes de charges et de recettes sont commentés.  
Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Vincent BONNEVIE, 1<sup>ER</sup> Adjoint chargé des finances, les membres du Conseil Municipal, après en avoir discuté, acceptent le compte administratif 2020 présenté par le Maire qui est conforme au compte de Gestion du Trésor Public et qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 468 999.55 € soit :

- En fonctionnement, un excédent de clôture de 385 754.81 €
- En investissement, un excédent de clôture de 83 244.74 €

#### Affectation des résultats :

Dans le cadre du budget primitif 2021, le Conseil Municipale décide :

- De reporter l'excédent de 385 754.81 € en fonctionnement au 002
- D'affecter la somme de 83 244.74 € en investissement au 001

Vote à l'unanimité

## **COMPTE ADMINISTRATIF - SERVICE ASSAINISSEMENT 2020**

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie 2020. Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Vincent BONNEVIE, Adjoint chargé des finances, les membres du Conseil Municipal, après en avoir discuté, acceptent le compte administratif 2020 présenté par le Maire qui est conforme au compte de Gestion du Trésor Public et qui laisse apparaître un déficit de clôture de 24 596.86 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat au budget primitif 2021 (compte 001).

Vote à l'unanimité

## **COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET TERRAINS CONSTRUCTIBLES 2020**

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie 2020. Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Vincent BONNEVIE, Adjoint chargé des finances, les membres du Conseil Municipal, après en avoir discuté, acceptent le compte administratif 2020 présenté par le Maire qui est conforme au compte de Gestion du Trésor Public et qui laisse apparaître un déficit de clôture de 22 000.00 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat au budget primitif 2021 (compte 001).

Vote à l'unanimité

## **VOTE DES TAXES LOCALES 2021**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes locales en 2021. Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas modifier les taux des taxes communales et de les reconduire à l'identique de 2020 :

- Taxe foncière bâti : 33.27 %
- Taxe foncière non bâti : 14.25 %

Il précise que le taux de la taxe d'habitation n'est plus à voter par la commune. Toutefois, le produit fiscal attendu est compensé par l'état.

Vote à l'unanimité

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire présente les demandes de subventions reçues. Les membres votent les subventions suivantes :

- ADMR : 500 € à titre exceptionnel en raison de la crise sanitaire (vote : 1 contre / 3 absentions)

- Anciens Combattants : 200 € (vote : 1 abstention)
- Jeunesse de Coucy : 3 500 € (vote : à l'unanimité)

### **BUBGET PRIMITIF 2021**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021. Les différents postes de dépenses et de recettes sont commentés. Un point plus détaillé est réalisé sur les projets de travaux.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil acceptent le Budget Primitif 2021 :

- En fonctionnement Recettes : 610 815 €
- En fonctionnement Dépenses : 298 020 €
- En investissement Recettes : 207 824 €
- En investissement Dépenses : 207 824 €

Vote à l'unanimité

### **BUBGET PRIMITIF / SERVICE ASSAINISSEMENT 2021**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021. Les différents postes de dépenses et de recettes sont commentés.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte le budget annexe assainissement 2021 :

- En investissement Recettes et Dépenses : 36 037.86 €
- En fonctionnement Recettes et Dépenses : 3 041.00 €

Vote à l'unanimité

### **BUBGET PRIMITIF / TERRAINS CONSTRUCTIBLES 2021**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021. Les différents postes de dépenses et de recettes sont commentés.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte le budget annexe terrains constructibles 2021 :

- En investissement Recettes et Dépenses : 53 000.84 €
- En fonctionnement Recettes : 78 000.84 €
- En fonctionnement Dépenses : 57 970.84 €

Vote à l'unanimité

### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Vincent BONNEVIE explique que le Trésor Public est chargée de poursuivre les créanciers des dettes dues à la commune. Lorsque toutes les poursuites ont été faites et que le recouvrement n'est pas possible, la commune doit prendre à sa charge ces factures impayées. Une admission en non-valeur doit être inscrite sur le budget 2021 correspondant à une facture d'eau d'un ancien habitant de Coucy pour la somme de 36.67 €.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de cette somme.

Vote à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIPD**

Le Maire explique que dans le cadre du projet de vidéoprotection une demande de subvention va être déposée, au titre du FIPD, destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération d'amélioration des biens et des personnes ainsi que les modalités de financement
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Vote à l'unanimité

### **SELECTION DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LE DIAGNOSTIC THERMIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune peut bénéficier de subventions liées à l'isolation des bâtiments communaux et à la réduction de l'empreinte énergétique.

Le Maire indique que des devis ont été demandés après de trois entreprises pour réaliser le diagnostic préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'entreprise ENERCOOP d'Attigny
- De déléguer le choix de la variante retenue à la Commission Travaux

Vote à l'unanimité

### **VALIDATION DU CHOIX DE LA FILIERE ASSAINISSEMENT SUITE A ENQUETE PUBLIQUE**

Le Maire explique aux membres présents que l'agence de l'eau a rejeté la délibération du 28 octobre 2013 portant sur le choix de la filière d'assainissement collectif, au motif que cette délibération ne mentionnait pas le rapport de l'enquête publique de 2010.

Pour permettre de bénéficier des financements de l'agence de l'eau, il y a donc lieu de reprendre une nouvelle délibération.

**Nouvelle délibération :**

- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 02 au 30 novembre 2010
- Vu la conclusion du Commissaire Enquêteur en date du 06 décembre 2010 émettant un avis favorable à un zonage d'assainissement collectif sur les zones urbanisées et urbanisables au vu du PLU sur Coucy 1 et Coucy 2 assortie de recommandations et un zonage d'assainissement individuel sur le reste du territoire de la commune.
- Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le zonage d'assainissement collectif sur les zones urbanisées et urbanisables au vu du PLU sur Coucy 1 et Coucy 2 assortie de recommandations et un zonage d'assainissement individuel sur le reste du territoire de la commune.

Vote à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe les membres présents qu'une permanence sera tenue en Mairie les 9 et 10 avril prochain par VSB Énergies Nouvelles concernant le projet d'installation de 4 éoliennes sur le territoire de Coucy. Il indique que cette démarche a pour objectif de répondre aux questionnements que peuvent avoir certains habitants.

Un conseiller évoque la problématique des véhicules garés sur les trottoirs et qui empêchent la libre circulation des piétons sur le trottoir.

Le Maire propose de lancer une campagne de sensibilisation sur ce sujet.

La séance est levée à 20 h 40